

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 23 JUIN 2023

**DELIBERATION N°CD2023-
06/4/33
DOSSIER N°5771**

**PROGRAMMATION DES AIDES ASSAINISSEMENT
COLLECTIF - 2023 - PREMIÈRE TRANCHE**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Jean-Luc LEGER à Marinette JOUANNETAUD
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Isabelle PENICAUD

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : Programmation des aides assainissement collectif - 2023 -
première tranche**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CD2023-06/4/33 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,

DÉCIDE,

- d'adopter la programmation des aides à l'assainissement collectif pour 2023 (1ère tranche) tableau annexé à la présente délibération, dont le montant total des aides s'élève à 184 781,51 € ;

- d'accorder les subventions correspondantes ;

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions ;

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, Chapitre 204 – Article 2041482 – Opération 0012 – Fonction 733.

Ne prennent pas part au vote :

M. E. Bodeau, Mme ML. Geoffre, M. P. Bayol (ayant donné pouvoir à Mme A. Martin), Mme A. Martin, Elus à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Adopté : 26 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Pour les autres demandes :

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET